

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions)..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Imprimerie TOMETY Tél : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Kara et Pagouda.*

#### REGION DE LA KARA

Suivant réquisition n° 06492/RK déposée le 03/05/23. Mme KODJOLO Koudjoukalo profession : Sociologue demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kara Connu sous le nom de Keinzi Préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NABILIWA et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06493/RK déposée le 03/05/23. Mme KODJOLO Koudjoukalo profession : Sociologue demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca situé à Kara connu sous le nom de Keinzi Préfecture de la Kozah et borné au Nord par le lot N°115B, au Sud et à l'Ouest par la propriété NABILIWA et à l'Est par une ligne de Moyenne Tension de 30m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06496/RK déposée le 04/05/23. M. KPANTALA Djoua profession : Pasteur demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 58ca situé à Pagouda connu sous le nom de Solla Préfecture de la Binah et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété BABA, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Feu KPANTALA Manda et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 06497/RK déposée le 04/05/23.  
M. P'KLA Abalo profession : Enseignant Chercheur  
demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant  
de ses droits civils et de nationalité Togolaise demande  
l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise  
d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant  
la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de  
21a 22ca situé à Pagouda connu sous le nom de Kétao  
Hodouwai Préfecture de la Binah et borné au Nord et au  
Sud par la propriété AKAMAN, à l'Est et à l'Ouest par des  
rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à  
sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels,  
actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière  
Esoham K. LABARI

Dépôt légal n° 34 ter  
Imp. TOMETY N° Régistre 039634 /  
90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le Conservateur de la propriété foncière  
Essoham K. LABARI

---

Dépôt légal n° 01 quarto  
Imp. TOMETY N° Régistre 039634 /  
90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86

\_\_\_\_\_